

# COMMUNE DE VALREAS

Service Etat civil  
Dossier suivi par Emilie TERME  
Tél. : 04.90.35.30.13 - Fax : 04.90.35.60.70  
Courriel : [etatscivil2@mairie-valreas.fr](mailto:etatscivil2@mairie-valreas.fr)

## ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2022-06/80 portant délégation à Monsieur Clément JACQUIER, Conseiller municipal pour la célébration d'un mariage.

### ■ LE MAIRE DE VALREAS,

- VU l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints à des membres du conseil municipal,
- VU l'absence ou l'empêchement des adjoints,
- VU la demande présentée par Monsieur Clément JACQUIER, Conseiller municipal de Valréas (Vaucluse), aux fins de pouvoir célébrer le mariage de Monsieur Stéphane, Francis, Claude POIRRIER et Madame Pauline, Marie, Sylvie BOREL le 29 juillet 2022.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Monsieur Clément JACQUIER, Conseiller municipal, pour la célébration du mariage du 29 juillet 2022.

**Article 2 :** Dans le champ de sa délégation, Monsieur Clément JACQUIER assumera les fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

**Article 3 :** Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressé, transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et annexée au recueil des actes administratifs de la ville de Valréas.

Fait à Valréas, le 06 juillet 2022

Le Maire,  
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture le : - 6 JUL. 2022  
De la publication sur le site internet de la Ville le : - 7 JUL. 2022

